

Pour diffusion immédiate
Le 10 janvier 2014

Le gouvernement du Yukon autorise l'utilisation du gaz naturel pour la production d'énergie à Watson Lake

WHITEHORSE — Le gouvernement du Yukon a délivré une licence d'exploitation autorisant la Yukon Electrical Company Limited à aménager une installation d'entreposage et de vaporisation de gaz naturel liquéfié (GNL). Cela permettra à l'entreprise de modifier le système de génératrices en place à la centrale électrique de Watson Lake afin d'utiliser une combinaison de carburant diesel et de gaz naturel comme source de production d'électricité pour la collectivité.

« C'est la première licence que nous délivrons en vertu du nouveau *Règlement sur les usines de traitement du gaz naturel* », a déclaré le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Scott Kent. « Le *Règlement* a été conçu pour veiller à ce que toute installation utilisant du GNL soit sécuritaire. Il se fonde sur les normes les plus élevées au Canada en matière d'exploitation, d'entretien et de remise en état d'une usine de traitement du gaz naturel. »

La licence, valide pour 25 ans, permettra à la Yukon Electrical de transporter du GNL par camion vers une installation d'entreposage et de le vaporiser afin de l'utiliser comme source de production d'énergie. Dans la première étape du projet, on modifiera une génératrice afin qu'elle puisse utiliser deux types de carburant, on installera un réservoir d'entreposage de GNL et on surveillera les émissions atmosphériques. Lors d'une possible deuxième étape, les cinq autres génératrices seront modifiées à l'instar de la première.

La Yukon Electrical Company Limited aura besoin d'autorisations supplémentaires du gouvernement du Yukon avant d'entreprendre d'autres activités à la centrale, comme celles liées à la construction et à l'exploitation.

Dans le cadre de ce projet et en vertu de la *Loi sur le pétrole et le gaz*, une entente sur les retombées a été conclue entre la Première nation de Liard, le Conseil Dena de Ross River, la Yukon Electrical Company Limited et le gouvernement du Yukon.

Le gouvernement du Yukon a adopté le nouveau *Règlement sur les usines de traitement du gaz naturel* le 31 juillet 2013.

Pour en apprendre davantage

Pour obtenir de plus amples renseignements ou avoir un aperçu de la licence d'exploitation, visitez le site Web www.yukonoilandgas.com.

-30-

Renseignements :

Elaine Schiman
Communications
Conseil des ministres
867-633-7961
elaine.schiman@gov.yk.ca

Jesse Devost
Communications
Énergie, Mines et Ressources
867-667-5809
jesse.devost@gov.yk.ca

Communiqué numéro 14-003

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.